REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LA BOISSIERE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal sont convoqués dans la salle polyvalente, route de Montarnaud, pour la réunion qui aura lieu le

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 à 20 heures 30.

La séance sera publique.

En application de l'article 6 de la loi 2020-1379 modifiée portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, il est précisé que :

- la séance sera publique
- afin de respecter la distanciation physique, le nombre de places dans le public sera limité à 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Modification à titre définitif du lieu de réunion du conseil municipal
2. André DESIRA c/ commune de La Boissière - autorisation d'ester en justice et désignation du cabinet d'avocats
3. Recours gracieux en responsabilité contre la société AMEHA – assistance à maîtrise d'ouvrage par Hérault ingénierie
4. Rétrocession à la commune des réseaux du lotissement du hameau des vignes – assistance à maîtrise d'ouvrage par Hérault ingénierie
5. Sol souple sous le préau de l'école – choix de l'entreprise
6. Remplacement / réparation de poteaux incendie – commande des travaux
7. Salle d'activités – décision de recourir à l'emprunt
8. Voirie 2020 – décision de recourir à l'emprunt
9. Licence d'autorisation CIPRO villes et intercommunalités – utilisation d'articles de presse
10. Budget communal – décision modificative n°3
11. Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers
12. Compte rendu du maire au conseil municipal relatif à l'exercice des délégations de pouvoir au titre de l'article L2122-22 du CGCT
13. Questions orales

MAIRIE DE LA BOISSIERE (Hérault)

Le maire,
Jean-Claude CROS